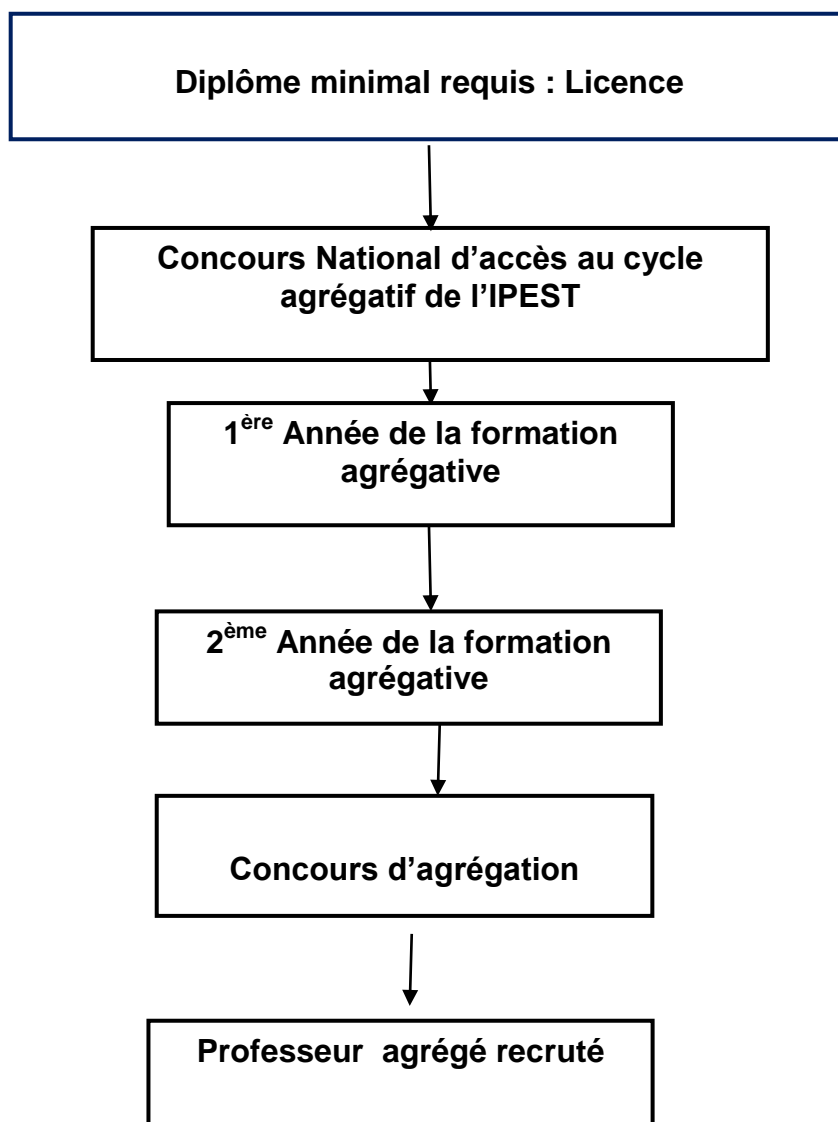
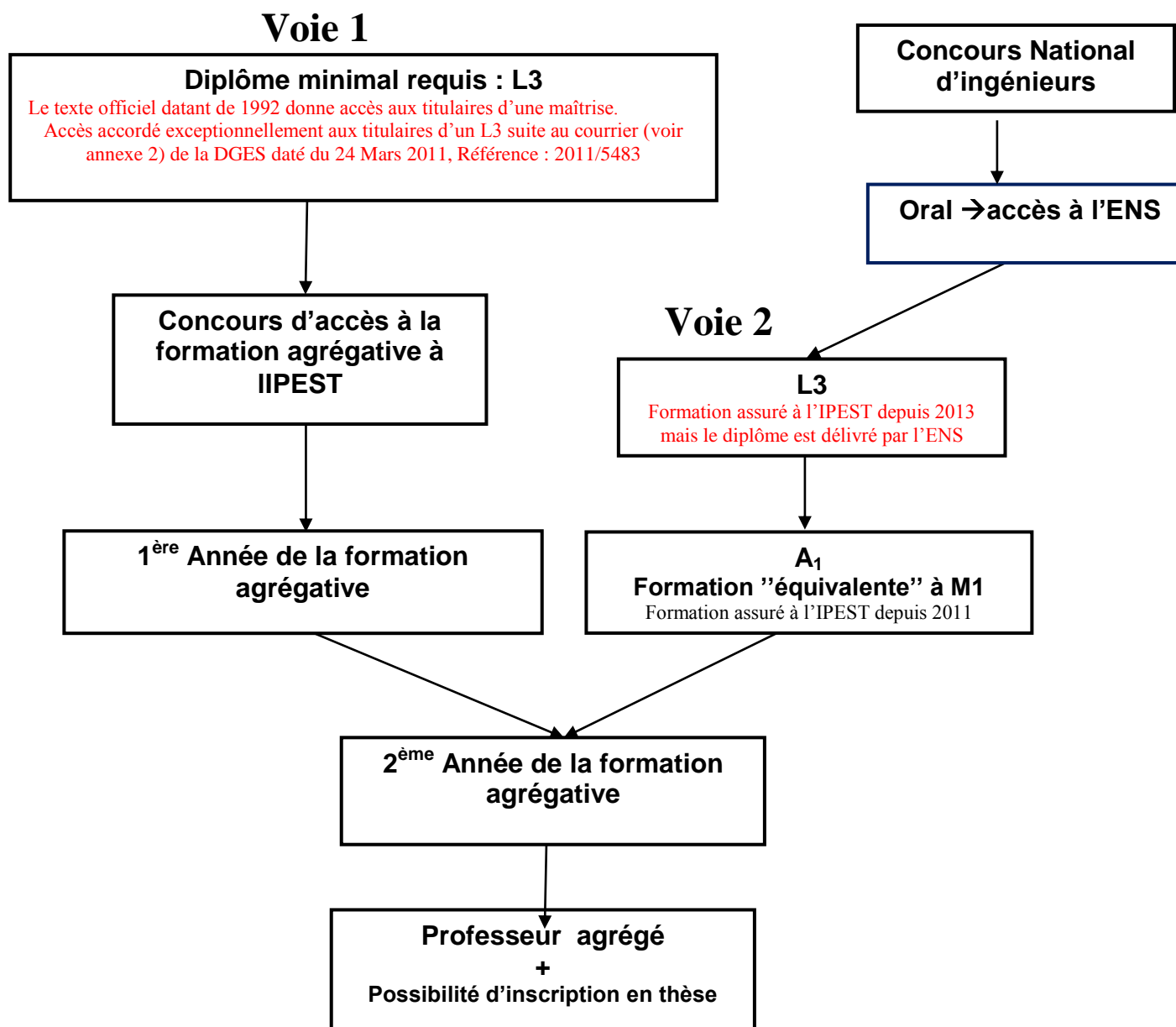


## **Organigramme de la formation agrégative à l'IPEST**



# I- Organigramme de la formation agrégative à l'IPEST

## Période : 2011-2018 (Bac +5)



### Problèmes

- 1- Depuis 2011 (début de la réforme LMD), l'IPEST se retrouve sans texte officiel régissant l'accès à la formation agrégative puisque celui de 1992 donne accès aux titulaires d'une maîtrise. L'accès a été accordé exceptionnellement aux titulaires d'un L3 suite au courrier (ci-joint) de la DGES daté du 24 Mars 2011, Référence : 2011/5483. Toutes les tentatives qui ont été faites pour remédier à ce problème ont échoué.
- 2- En cas de non admission au concours final
  - Les normaliens (voie 2) peuvent être recrutés en tant que professeurs de l'enseignement secondaire.
  - - Avant 2016, les candidats issus de la voie 1 se retrouvaient avec leur diplôme initial (L3) même si leur niveau est équivalent à un M1/M2
  - Après 2016, possibilité de validation d'un M1 par la FSB suite à une convention entre l'IPEST et la FSB ; voir Annexe n° 3.